

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/16

Desserte de la rue de Chêtre par les transports publics

M. Christophe Günter, PLR

La question de la desserte de la rue de Chêtre par les transports publics a déjà été examinée par le passé par le Conseil communal, à l'occasion des principaux changements d'horaire qui imposaient des adaptations significatives du réseau. C'est donc une problématique connue.

Contrairement à ce qui est mentionné dans la question écrite, le secteur de la rue de Chêtre bénéficie bien d'une desserte en transports publics puisque PubliCar est en service tous les jours, en semaine de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 7 h 30 à 16 h 30 et le dimanche ainsi que les fêtes générales de 10 h à 16 h. Le PubliCar a été mis en place en 2000 afin de desservir les quartiers qui ne bénéficient pas d'une lignée dédiée et régulière. Il connaît un succès croissant puisque les statistiques 2016 permettront de franchir le seuil des 10'000 personnes transportées durant l'année.

Il serait naturellement idéalement souhaitable de mettre en place des lignes dédiées pour tous les quartiers de la ville, y compris par exemple la rue du Voirnet. Un tel objectif n'est toutefois pas réalisable pour des questions d'opportunité et de coûts principalement, sachant que la couverture du déficit des transports publics est naturellement faible dans des villes de petite ou moyenne taille et que la Confédération, qui couvre en grande partie les frais liés aux lignes régionales, n'accorde aucune subvention aux communes. Seul le Canton peut apporter une contribution à des lignes d'intérêt local, mais dans des proportions limitées.

Concernant le cas particulier de la rue de Chêtre et afin de mettre en évidence les charges qu'imposerait la mise en place d'une ligne dédiée avec un passage régulier, une petite étude a été réalisée. Selon les données statistiques disponibles, il y a environ 650 habitants/emplois qui pourraient être potentiellement concernés. Selon les expériences réalisées ailleurs, la perspective nette moyenne de fréquentation se situe vraisemblablement aux alentours de 60 voyageurs par jour, avec des périodes très creuses, notamment en dehors des heures liées aux pendulaires et durant les vacances scolaires. Le risque de voir des bus circuler à vide ou avec quelques voyageurs seulement est donc très élevé.

Financièrement, la mise en place d'une ligne dédiée a quand même été étudiée, avec une desserte en heures de pointe, du lundi au vendredi, à raison d'une boucle effectuant deux passages par heure. Cette boucle a été pensée afin de desservir quelques rues entre la Gare et la Vieille Ville pour tenter d'optimiser son rendement. Il en coûterait plus de Fr. 200'000.- par an, avec un taux de couverture probable ne dépassant pas 20 %. A cela devrait s'ajouter un investissement pour créer une place de rebroussement en haut de la rue de Chêtre. Le Conseil communal estime que ces coûts sont démesurés, sachant notamment qu'une nouvelle ligne prêterait les autres lignes existantes, en particulier celle de l'Hôpital qui verrait son taux de couverture diminuer via une perte de clientèle.

Une solution reste toutefois à étudier : une desserte de la rue de Chêtre par la ligne de l'Hôpital dans le cadre d'une boucle élargie passant par le chemin du Creux-de-la-Terre, projet qui était planifié dans le cadre de l'extension de la zone à bâtir qui a été refusée. Ce concept pourra éventuellement être réactivé, mais à long terme, le plan financier ne prévoyant aucun investissement pour adapter la route concernée dans les années à venir.

Le Conseil communal profite de cette question pour informer le Conseil de Ville qu'une étude est en cours pour adapter la desserte en transports publics de l'agglomération et de la Ville de Delémont dans le cadre du changement d'horaire de décembre 2018 avec, en perspective, de nouveaux parcours, des courses supplémentaires et une desserte accrue notamment du Sud des voies, en particulier le secteur de la Croisée et Cinemont. Si ces propositions sont retenues, le budget actuel des TUD devra être augmenté de manière très significative.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 janvier 2017